



AXELLE LEMAIRE
SECRETARE D'ETAT AU NUMERIQUE,
AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 27 janvier 2015
N°351

Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat au Numérique salue le lancement du nouveau référentiel « Innovation Nouvelle Génération » par Bpifrance et la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING)

Nicolas DUFOURCQ, Directeur général de Bpifrance, et Daniel KAPLAN, Délégué général de la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING), ont présenté à Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat au Numérique, le nouveau référentiel « Innovation Nouvelle Génération » qui a vocation à devenir l'outil d'analyse de référence des financeurs de l'innovation dans toutes ses dimensions.

Fruit de la collaboration de Bpifrance et de la FING avec de nombreuses entreprises, ce travail met en évidence l'importance de prendre en compte l'innovation sous toutes ses formes, au-delà de la seule innovation technologique.

Axelle LEMAIRE déclare que *« l'essor de l'économie numérique a montré, par-delà les ruptures technologiques qu'elle a engendrées, que la valeur ajoutée se situe tout autant dans la conception, la commercialisation ou l'organisation même des entreprises que dans leurs démarches de R&D »*.

Le travail mené par Bpifrance et la FING souligne la nécessité pour l'ensemble des acteurs du financement de l'innovation (banques, fonds d'investissement, administrations publiques, business angels, etc.) de dépasser les modèles essentiellement tournés sur l'innovation de rupture, la R&D et la brevetabilité de l'invention.

Pour la Secrétaire d'Etat, *« cet outil a vocation à être diffusé au plus grand nombre, y compris dans le secteur bancaire. Il vient utilement compléter l'action menée par le gouvernement pour soutenir toutes les formes d'innovations : innovations d'usage, de procédés ou de services avec les Bourses French Tech, innovation sociale avec l'initiative 'La France s'engage', ou innovation financière via la réforme du financement participatif. L'innovation comme principe de pensée, d'organisation et d'action : tel est mon impératif »*.

Les Bourses French Tech visent ainsi à favoriser la prise de risque par la maturation de projets de création d'entreprises innovantes qui proposent de nouvelles formes de consommation ou d'usage, de relation-clients, de réponses aux défis économiques et sociétaux, de services, de produits, d'interfaces, de design, de modèles économiques ou encore de manières de produire ou de coproduire.

Axelle LEMAIRE souligne que *« la French Tech, c'est l'équipe de France de toutes les startups »*.

Contacts presse :

Cabinet d'Axelle LEMAIRE : Elisabeth LABORDE / Emile JOSSELIN : Tél. 01 53 18 44 50

sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr